



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) jusqu'au 30 juin 2016, et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la situation dans le pays, en particulier sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et sur l'action menée par la MINUSMA pour l'appuyer. Le présent rapport couvre la période allant du 23 septembre au 16 décembre 2015.

II. Faits politiques importants

2. La période à l'examen a été marquée par un nouvel élan du processus de paix, qui s'est traduit par des progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix, en raison notamment de l'amélioration des relations entre la Coordination des mouvements de l'Azawad (la Coordination) et la Plateforme à la suite des pourparlers bilatéraux qu'elles ont tenus à Anéfis (région de Kidal). Cette évolution encourageante s'est également manifestée par la tenue de toute une série de dialogues de réconciliation entre les communautés et au sein même de celles-ci et par la nomination des membres de la Commission Vérité, justice et réconciliation. Dans le même temps, toutes les parties signataires ont participé de façon constructive aux travaux du Comité de suivi de l'accord et contribué à maintenir un contexte propice à la mise en œuvre de l'accord, en dépit de difficultés persistantes liées au manque d'ouverture et de transparence du processus.

3. Une réunion entre les chefs militaires de la Coordination et de la Plateforme s'est tenue le 23 septembre à Bamako sous les auspices de mon Représentant spécial. Les parties y ont décidé de cesser immédiatement les hostilités, d'arrêter toutes les incursions dans les zones placées sous le contrôle de l'autre partie et de garantir la libre circulation des civils et des biens; il a également été acquis que la Coordination reprendrait sa participation aux travaux du Comité de suivi de l'accord et de ses organes subsidiaires. Les parties ont également convenu d'engager un dialogue à Anéfis en vue de régler les tensions anciennes et d'ordre intercommunautaire et intracommunautaire qui constituent les causes profondes du



conflit qui les oppose. Les 27 et 28 septembre, une délégation de la Coordination s'est entretenue avec le Président Ibrahim Boubacar Keïta et les dirigeants de la Plateforme à Bamako. Suite à ces réunions, la Coordination a annoncé qu'elle ordonnerait à ses combattants de s'abstenir d'utiliser la force contre les forces de l'armée régulière et de la Plateforme.

4. Le 24 septembre, le Président Keïta a annoncé un remaniement ministériel qui a porté le nombre de ministres à 31, contre 29 auparavant, dont 5 femmes et 2 ministres originaires du nord du pays, à savoir le Ministre de la décentralisation et de la réforme de l'État et le Ministre de l'aménagement du territoire et de la population. Les partis de l'opposition ont déploré que l'on n'ait pas profité de ce remaniement ministériel pour inclure des personnalités politiques extérieures à la majorité présidentielle.

5. Entre le 27 septembre et le 14 octobre, la Coordination et la Plateforme ont tenu des pourparlers directs à Anéfis, au terme desquels elles ont approuvé un plan d'action prévoyant toute une série de mesures, et notamment la cessation des hostilités, la mise en œuvre d'initiatives communes visant à promouvoir la réconciliation au sein des communautés et entre celles-ci, l'échange de prisonniers, l'établissement d'administrations locales provisoires et la libre circulation des personnes et des biens. Pendant et après les pourparlers d'Anéfis, la Coordination et la Plateforme ont facilité la conclusion d'une série d'accords de réconciliation intra et intercommunautaires dans les régions de Gao, de Kidal et de Tombouctou, y compris entre les Ifoghas, affiliés à la Coordination, et les Touaregs Imghad, affiliés à la Plateforme. Par ailleurs, plusieurs dialogues intra et intercommunautaires, auxquels ont participé tous les groupes arabes et touaregs ainsi que les Foulani, se sont tenus à Bamako et dans les régions de Gao, de Kidal et de Tombouctou tout au long de la période considérée. Les 10 et 11 novembre, le Ministère de la réconciliation nationale a organisé deux dialogues intercommunautaires à Ansongo et à Gao, dans la région de Gao, avec l'appui de la MINUSMA. Le 2 décembre, dans le cadre de la politique de réconciliation menée par le Gouvernement, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi sur l'indemnisation des victimes du coup d'État militaire de 2012.

6. Les efforts de sensibilisation à l'accord de paix se sont poursuivis pendant la période à l'examen. Le 20 octobre, le Gouvernement a lancé la deuxième phase de la « Caravane pour la paix et la réconciliation » et organisé des conférences et des manifestations culturelles dans l'ensemble du pays. La MINUSMA a quant à elle continué d'intensifier et de diversifier ses activités d'information du grand public, dans le but de mieux faire comprendre l'accord de paix au peuple malien. Les 29 octobre et 3 novembre, la Mission a tenu des séances d'information en présence de personnalités politiques locales à Gao, Koulikoro, Mopti et Tombouctou pour expliquer les diverses dispositions de l'accord. Le 5 décembre, le Mouvement des cadres et responsables chrétiens du Mali a organisé à Bamako le premier d'une série de six ateliers de sensibilisation à l'accord de paix, en collaboration avec le Ministère de la réconciliation nationale et la MINUSMA; d'autres ateliers doivent être organisés à Kayes, Mopti, San, Ségou et Sikasso.

Mise en œuvre de l'accord de paix : mesures politiques et institutionnelles

7. Au cours de la période à l'examen, le Comité de suivi de l'accord a tenu trois réunions, auxquelles ont participé toutes les parties signataires. Lors de la réunion tenue les 30 septembre et 1^{er} octobre, les parties ont approuvé le plan de travail et la feuille de route du sous-comité chargé des questions politiques et institutionnelles. À la même réunion, le Comité de suivi a décidé de créer un groupe de travail présidé par le Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel et chargé d'examiner la question de la participation à ses réunions de groupes armés non affiliés à la Coordination ou à la Plateforme, à savoir la Coalition du peuple de l'Azawad (CPA-Ousmane), la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance (CMFPR), le Front populaire de l'Azawad (FPA) et le Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad; ces groupes avaient participé à des réunions en tant qu'invités, dans l'attente du règlement de la question de la composition du Comité de suivi. Le 2 novembre, la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance et le Front populaire de l'Azawad ont annoncé leur fusion avec la Coordination. Le 7 novembre, l'Alliance populaire pour la paix et l'unité nationale a rejoint la Plateforme. Le groupe de travail doit poursuivre ses débats concernant le statut de la Coalition du peuple de l'Azawad et du Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad.

8. À la réunion des 28 et 29 octobre, les membres du Comité de suivi de l'accord ont accueilli avec satisfaction les résultats de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali et souligné qu'il fallait que les fonds promis soient débloqués rapidement afin que la mise en œuvre de programmes cruciaux, notamment ceux permettant de recueillir les dividendes de la paix, puisse commencer. Se faisant l'écho d'une requête déjà formulée par la Coordination et la Plateforme, le Comité de suivi a demandé au Gouvernement de finaliser avant la fin 2015 la stratégie nationale de développement pour le nord du pays, y compris le plan national d'intervention en cas d'urgence, en consultation avec la Coordination et la Plateforme. Les participants à la réunion ont également souligné la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des quatre chapitres de l'accord de paix.

9. Le Comité de suivi s'est réuni les 19 et 20 novembre, mais cette réunion a été ajournée à la suite de l'attentat terroriste perpétré contre l'hôtel Radisson Blu à Bamako le 20 novembre. Les représentants de la Coordination et de la Plateforme ont toutefois eu le temps de faire part de leur frustration face à la lenteur des progrès réalisés par le Gouvernement dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Les deux entités ont publié une déclaration commune déplorant le manque d'ouverture et l'inaction du Gouvernement, et en particulier le retard pris dans la mise en place d'administrations provisoires dans les régions du nord du pays, l'intégration des citoyens du nord dans les institutions étatiques et publiques, la fourniture d'une assistance humanitaire aux régions du nord ainsi que la libération des personnes détenues pour des raisons liées au conflit. Ladite déclaration faisait suite à la lettre datée du 13 octobre que la Coordination et la Plateforme avaient adressée à l'Algérie, en sa qualité de Président du Comité de suivi, dans laquelle elles s'étaient dites préoccupées par le fait que le Gouvernement n'avait pas organisé de consultations concernant plusieurs réformes institutionnelles, et notamment en ce qui concernait le mandat et la composition de la Commission Vérité, justice et réconciliation et la nomination de ses membres. Pour répondre à

ces préoccupations, le Gouvernement a accepté de faire le point chaque mois sur la mise en œuvre de l'accord de paix et d'intégrer la Coordination et la Plateforme au Comité national de coordination de la mise en œuvre de l'accord de paix. Dans le même temps, n'étant pas parvenu à un consensus sur la loi organisant l'établissement des administrations provisoires dans les régions du nord du pays, le sous-comité chargé des questions politiques et institutionnelles a recommandé que la question soit portée devant le Comité national.

10. Le 21 septembre, le Conseil des ministres a décidé de reporter les élections à l'échelle des régions, des communes et des districts qui devaient se tenir le 25 octobre, en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment la nécessité d'appliquer les modifications de la loi électorale et de la loi sur la décentralisation prévues par l'accord de paix, l'insécurité ambiante et l'inexistence d'autorités locales dans certaines parties des régions du nord du pays. Les partis politiques, les organisations de la société civile, la Coordination et la Plateforme avaient également demandé le report du scrutin jusqu'au retour des réfugiés et des personnes déplacées afin de garantir que le processus électoral n'exclue personne. Le 13 novembre, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi portant prorogation du mandat des autorités locales dans l'attente de la tenue d'élections locales. La MINUSMA a continué d'appuyer les organismes maliens de gestion des élections dans le cadre des préparatifs des élections locales en fournissant un soutien logistique aux fins de la révision annuelle des listes électorales. La Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement ont également organisé plusieurs ateliers en vue de répondre aux besoins des femmes, qu'elles soient candidates, électrices ou observateurs.

11. Le 5 octobre, le Président de l'Assemblée nationale a réaffirmé l'attachement du Parlement à l'accord de paix en déclarant que les projets de loi relatifs à sa mise en œuvre seraient considérés comme prioritaires. Début novembre, le Gouvernement a entamé l'élaboration d'un projet de loi visant à créer un Bureau national du service public pour les collectivités territoriales. Le 30 novembre, le Haut Conseil des collectivités territoriales, l'institution représentative des autorités locales au niveau national, a approuvé le projet de politique nationale de décentralisation couvrant la période 2015-2024 et le projet de politique agricole du Mali, qui ont été soumis au Cabinet du Premier Ministre avant d'être présentés pour approbation au Conseil des ministres.

12. Après la nomination du Président de la Commission Vérité, justice et réconciliation le 3 août, le Conseil des ministres a approuvé le 14 octobre la nomination de 14 membres de la Commission, dont 4 femmes, 2 partisans de la Coordination, 2 représentants de la Plateforme et 7 représentants de la société civile, parmi lesquels 1 membre du Haut Conseil islamique. Bien que le Ministère de la réconciliation nationale ait demandé aux groupes armés, aux représentants religieux et aux organisations de la société civile signataires de proposer des candidats aux postes de membres de la Commission, la Coordination n'a soumis aucun nom dans les délais impartis. Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont regretté l'absence de représentants des victimes parmi les membres de la Commission. La MINUSMA a renforcé son appui technique à la Commission et organisé, du 26 au 28 octobre, en collaboration avec des organisations non gouvernementales internationales, des séances de formation à l'intention des membres de la Commission sur la mise en œuvre du mandat de la Commission et

sur les moyens de promouvoir une communication efficace avec les autres mécanismes judiciaires et non judiciaires.

13. Les problèmes de sécurité persistant, le nombre des représentants de l'État assumant leurs fonctions sur leurs lieux d'affectation dans le nord du Mali n'a que peu progressé depuis mon dernier rapport (S/2015/732). Si 7 des 8 préfets sont présents sur leur lieu d'affectation dans la région de Mopti, le nombre de sous-préfets présents dans la région a diminué, passant de 43 à 38, principalement en raison de l'insécurité grandissante. Toutefois, les sous-préfets qui se sont réinstallés à Mopti continuent d'organiser régulièrement des missions dans leurs divers lieux d'affectation, dans toute la région. La présence d'agents de l'administration judiciaire et pénitentiaire est demeurée relativement constante, avec 7 tribunaux sur 12 et 7 établissements pénitentiaires sur 12 qui fonctionnent dans les trois régions du nord. Dans la région de Mopti, les agents de l'administration judiciaire s'occupant des localités de Ténenkou et de Youwarou ont été transférés dans la zone de Mopti/Sévaré. Dans la région de Tombouctou, l'État a affermi sa représentation au cours du mois de novembre, le sous-préfet de Tonka, dans le cercle de Goundam, ayant repris ses fonctions. Il n'a toutefois pas été possible au cours de la période considérée d'établir dans les régions du nord les administrations provisoires prévues à l'article 6 et à l'annexe I de l'accord de paix.

14. En octobre, le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille a demandé à la communauté internationale un soutien politique et financier pour promouvoir la participation effective des femmes à la mise en œuvre de l'accord de paix et du plan d'action national adopté en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Parmi les 66 représentants du Gouvernement et des parties signataires siégeant au Comité de suivi de l'Accord, on ne trouve qu'une seule femme, qui représente le Gouvernement dans l'un des sous-comités. Autre mesure visant à renforcer la participation des femmes à la vie politique, le Parlement a adopté le 12 novembre un projet de loi prévoyant un quota de 30 % de femmes nommées à des postes dans des institutions nationales et des organes délibérants, dont les modalités d'application seront définies par un décret devant être publié par le Conseil des ministres.

Coopération régionale sur la question du Sahel

15. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'élaboration d'initiatives régionales visant à s'attaquer de façon globale aux problèmes qui se posent dans le Sahel, notamment le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogues et la traite d'êtres humains. Les 4 et 5 novembre, le Gouvernement malien a accueilli à Bamako la quatrième Plateforme ministérielle de coordination pour le Sahel. Les participants ont décidé de mieux coordonner et harmoniser les mesures et décisions prises dans le cadre de la Plateforme ministérielle de coordination, du Processus de Nouakchott, piloté par l'Union africaine et relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne, du Groupe des Cinq pour le Sahel (G5) et d'autres mécanismes régionaux. Le 4 novembre à Ouagadougou, les chefs d'état-major des forces armées des pays du G-5 Sahel, c'est-à-dire le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger, ont signé un accord de partenariat militaire qui définit les modalités de la coopération des forces armées de ces pays dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière.

16. Le sommet du G-5 Sahel s'est tenu le 20 novembre à N'Djamena. Les présidents des cinq pays du Sahel ont souligné les problèmes qui continuent de se poser dans la région, notamment le trafic de drogues et la traite d'êtres humains, le chômage des jeunes, la radicalisation, l'extrémisme violent, l'absence de développement socioéconomique, l'intensification des flux migratoires et les déplacements forcés de populations. Ils ont également salué l'adoption, en juin, d'un plan d'action établissant le cadre de la coopération entre leurs pays et l'Organisation des Nations Unies, qui doit être coordonnée sous la direction du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

III. Faits importants en matière de sécurité

17. Bien que les parties signataires aient pris un certain nombre de mesures allant dans le bon sens afin de mettre en œuvre l'accord de paix, on a constaté une intensification des activités des groupes extrémistes et des réseaux de criminalité organisée, en particulier dans les régions de Mopti, de Ségou et de Tombouctou et à Bamako; en outre, ces activités ont concerné des zones plus étendues. Les grandes quantités d'engins explosifs improvisés présentes dans le nord du Mali continuent de rendre risquées les activités des Forces de défense et de sécurité maliennes, des forces françaises et du personnel des Nations Unies, et d'entraver considérablement les opérations de la MINUSMA. C'est pourquoi la Mission a dû continuer à faire escorter ses convois et à recourir à des groupes de protection de la Force, malgré l'arrêt des combats entre la Coordination et la Plateforme suite aux pourparlers d'Anéfis et aux efforts entrepris par le Gouvernement et les groupes armés signataires pour appliquer la politique de cantonnement et organiser des patrouilles mixtes.

Attaques asymétriques et attaques de groupes extrémistes

18. Le 16 octobre, un chef d'Ansar Dine, Iyad Ag Ghaly, a dénoncé le processus de paix et menacé d'intensifier les attaques contre les forces françaises et leurs alliés au Mali, en faisant des références précises à des cellules extrémistes opérant dans les régions de Kidal, de Mopti, de Sikasso et de Tombouctou. Le 25 novembre, Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) a interrompu une réunion communautaire de tribus arabes à Boujbeha (à environ 200 kilomètres au nord de Tombouctou) et mis en garde les participants qui collaboreraient « avec les ennemis de l'Islam ». Le groupe a également exprimé son opposition à l'accord de paix et aux patrouilles mixtes. Le 6 décembre, la Mission a reçu des informations non confirmées faisant état d'une possible attaque d'une cellule d'AQMI basée à Lerneb, dans la région de Tombouctou, contre la localité de Diabaly, dans la région de Ségou. Le même jour, AQMI a revendiqué les assassinats de deux personnes accusées d'aider les forces françaises, dont un dirigeant local de la Coordination, survenus à Ber, dans la région de Tombouctou, le 9 octobre, et en Algérie, le 19 novembre.

19. Les groupes extrémistes et terroristes ont poursuivi sans relâche leurs activités dans le nord du Mali, menant au total 28 attaques, contre 20 perpétrées au cours de la période précédente, et visant la MINUSMA au moyen d'engins explosifs improvisés ou de mines. Au cours de la période à l'examen, les actes hostiles visant la MINUSMA ont provoqué la mort de 2 soldats de la paix, de 1 membre du personnel civil et de 1 entrepreneur civil, tandis que 18 autres soldats de la paix et 2 entrepreneurs civils ont été blessés. Le 24 novembre, un véhicule blindé de la

MINUSMA qui faisait partie d'un convoi logistique a été touché par un engin explosif improvisé à 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Tombouctou, causant le premier décès d'un membre civil de la Mission dû à un engin de ce type. Le 28 novembre, six roquettes ont touché le camp de la MINUSMA à Kidal, tuant 2 soldats de la paix et 1 entrepreneur civil et blessant 18 autres soldats de la paix et 2 autres entrepreneurs civils. D'après les médias, ces actes auraient été revendiqués par un haut responsable d'Ansar Dine.

20. Les convois de la MINUSMA empruntant les itinéraires principaux de ravitaillement, entre Gao et Tessalit et entre Gao et Ménaka, dans la région de Gao, sont demeurés la principale cible de groupes extrémistes et terroristes et de trafiquants de drogues opérant à l'échelle transnationale. En moyenne, au cours de la période à l'examen, deux convois de la MINUSMA circulant entre Anéfis et Gao sur trois et quatre convois circulant entre Gao et Ménaka sur cinq ont été touchés par des engins explosifs improvisés, qui ont endommagé ou détruit quatre véhicules militaires de la Mission et trois camions civils loués. Grâce à l'adoption de mesures de prévention des attaques de ce type, à une formation approfondie des membres des contingents et à une révision des procédures d'évacuation sanitaire primaire, la MINUSMA a pu éviter, à une exception près, les pertes civiles. Cependant, les mesures de protection de la Force, notamment les escortes de convois et la protection des camps, mobilisent environ les deux tiers des effectifs d'infanterie de la MINUSMA, ce qui nuit considérablement à l'exécution des tâches inscrites au mandat de la Mission, et ce malgré une planification sophistiquée et un réexamen permanent des priorités, et accaparent aussi d'importantes ressources, notamment financières.

21. L'intensification des activités des groupes extrémistes et terroristes a été particulièrement notable dans la région de Mopti, les extrémistes ayant profité de la faiblesse des structures administratives et d'un déploiement limité des Forces de défense et de sécurité maliennes dans la région. La dégradation des conditions de sécurité, associée à un sentiment général, très répandu dans la population, d'avoir été abandonnés par l'État et oubliés par le processus de paix et à l'absence de débouchés économiques, ont créé un climat instable dans lequel des jeunes marginalisés ont été pris pour cibles par des groupes extrémistes et terroristes, tels que le Front de libération du Macina, qui est lié à Ansar Dine. Dans les régions de Mopti et de Ségou, la MINUSMA a reçu des informations faisant état d'au moins trois incidents allant de la profération de menaces de mort à l'exécution sommaire de représentants des autorités locales. En réaction, les Forces de défense et de sécurité maliennes ont lancé le 24 octobre dans ces deux régions des opérations antiterroristes qui ont abouti à l'arrestation d'un certain nombre d'individus soupçonnés d'être des terroristes. La MINUSMA a quant à elle déployé deux sections d'une unité d'infanterie à Mopti immédiatement après l'attentat perpétré le 7 août à Sévaré, dans la région de Mopti, afin de renforcer la protection du personnel des Nations Unies et de sécuriser l'aérodrome, avant de déployer deux autres sections d'infanterie et une compagnie de commandement et de contrôle le 15 septembre.

22. Le 20 novembre, à Bamako, des assaillants armés ont réussi à accéder à l'hôtel Radisson Blu et ont tiré des coups de feu à l'aveuglette, tuant 19 civils et 1 soldat malien, et blessant de nombreuses autres personnes, dont 3 grièvement. À la demande du Gouvernement, la MINUSMA a appuyé les opérations de secours menées par les Forces de défense et de sécurité maliennes en déployant des experts

médicaux, des enquêteurs et des experts en criminalistique et en transférant les blessés vers un dispensaire local. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont tué trois assaillants au cours des opérations. L'attentat aurait été revendiqué par Al Mourabitoun et le Front de libération du Macina. Le même jour, le Gouvernement a proclamé un état d'exception pour une durée de 10 jours. À la demande du Gouvernement, la MINUSMA a participé à des patrouilles nocturnes quotidiennes effectuées conjointement avec la police et la gendarmerie maliennes à Bamako du 20 novembre au 3 décembre.

23. Il semblerait que les groupes extrémistes et terroristes aient cherché de plus en plus activement à trouver de nouvelles sources de financement pour leurs activités dans le nord du Mali, s'intéressant notamment au trafic de l'ivoire. Suite à l'intensification alarmante du braconnage d'éléphants dans le courant du premier semestre 2015 (57 animaux tués sur une population estimée à 350), les autorités locales, la MINUSMA et d'autres partenaires ont entrepris une mission d'évaluation dans le cercle de Douenza (région de Mopti) du 3 au 5 octobre. À la suite de la mort de 11 autres éléphants en octobre et en novembre, la police de la MINUSMA a effectué des patrouilles dans le cercle de Douenza pour appuyer les autorités locales, lesquelles ont déployé 50 gardes forestiers supplémentaires dans la région de Mopti.

Surveillance du cessez-le-feu

24. La Mission n'a pas constaté de violation du cessez-le-feu au cours de la période à l'examen, alors qu'il y en avait eu un certain nombre au cours de la période précédente, à Ménaka et aux alentours, et dans diverses parties des régions de Gao, de Kidal et de Tombouctou. En outre, en raison du rapprochement entre la Coordination et la Plateforme, la MINUSMA a levé la zone de sécurité de 20 kilomètres établie autour de Kidal, mais a décidé de maintenir sa présence à Anéfis ainsi que dans la zone de sécurité de 20 kilomètres établie autour de Ménaka, afin d'assurer la protection des civils.

25. La MINUSMA a également renforcé son dispositif de surveillance du cessez-le-feu. Comme prévu dans l'accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014, elle a établi une carte indiquant la position de chacune des parties signataires, qu'elle a actualisée chaque mois. En fonction de la nature, de la gravité et de la localisation des incidents signalés, la MINUSMA envoie soit une équipe mixte d'observation et de vérification soit des observateurs militaires pour mener l'enquête. Au 16 décembre, 11 observateurs militaires étaient déployés dans chacun des trois secteurs militaires de la MINUSMA dans les régions de Gao, de Kidal et de Tombouctou, et 2 autres étaient déployés à Bamako. Depuis le 10 novembre, les observateurs militaires actifs dans les trois secteurs ont mené au total 30 patrouilles dans le but d'observer et d'évaluer les mouvements des parties signataires.

26. Contrairement aux groupes armés signataires, qui respectent les dispositions des accords de paix et de cessez-le-feu, la Mission a constaté que les milices d'autodéfense comme Ganda Izo et Ganda Koy, qui ne sont pas parties à l'accord de paix, ont intensifié leurs activités et établi des postes de contrôle dans le centre et le nord du Mali à la fin du mois de septembre. Le 20 octobre, Ganda Izo-Seydou Cissé a demandé au Gouvernement d'organiser entre les communautés Bella, Foulani et Songhai des consultations du type de celles qui s'étaient tenues à Anéfis, et a adressé à la Plateforme une lettre ouverte dans laquelle le groupe déclarait qu'il

prendrait les armes contre quiconque l'empêcherait de participer au processus de paix. Le 4 novembre, des représentants de Ganda Izo, Ganda Koy, Ganda Lassal Lizaye et du Front de libération du nord ont fait savoir à la MINUSMA qu'ils soumettraient quelque 3 000 noms aux fins du cantonnement et que l'exclusion de la région de Mopti du processus de paix avait nui à la perspective de paix et de stabilisation à long terme du Mali.

Mise en œuvre de l'accord de paix : mesures de défense et de sécurité

27. Outre les mesures politiques mentionnées à la section II du présent rapport, les parties maliennes ont également fait quelques progrès dans l'application des dispositions de l'accord de paix relatives à la défense et à la sécurité. Lors de sa réunion des 30 septembre et 1^{er} octobre, le Comité de suivi de l'accord a souscrit aux conclusions formulées par la Commission technique de sécurité (CTS) à l'issue des réunions qu'elle a tenues les 1^{er}, 2 et 17 septembre, approuvant y compris les accords relatifs aux modalités de la reconnaissance des sites de cantonnement, au mandat du Mécanisme opérationnel de coordination (MOC) et aux directives opérationnelles applicables dans le cadre des patrouilles mixtes.

28. Au 19 novembre, la Coordination et la Plateforme avaient chacune proposé 12 sites de cantonnement, à la suite de quoi les équipes mixtes composées de fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, de membres des forces armées maliennes, de la Coordination et de la Plateforme ont procédé à l'évaluation de trois sites proposés par la Coordination et de sept sites proposés par la Plateforme en fonction d'une série de critères techniques, comme l'appui requis et l'impact sur l'environnement. Le 19 novembre et le 12 décembre, la Commission technique de sécurité a approuvé cinq sites proposés par la Coordination et six proposés par la Plateforme, et a donné le feu vert pour le début des travaux de construction des trois premiers sites proposés par cette dernière, à savoir Fafa, Inaggar (région de Gao) et Likrakar (région de Tombouctou). La Coordination et la Plateforme ont accepté de partager un ou deux sites en attendant la construction d'autres sites, mais elles n'ont pas encore présenté de listes de combattants appelés à y séjourner. La MINUSMA et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont l'intention de commencer les travaux de construction au cours de la seconde moitié du mois de décembre. Conformément à la décision prise par le Mécanisme opérationnel de coordination le 29 octobre, la première patrouille mixte a eu lieu le 14 novembre, lorsque la Coordination s'est associée à un convoi composé de membres des forces armées maliennes et de la Plateforme se rendant d'Aguelhok à 20 kilomètres au nord d'Anéfis, dans la région de Kidal, au retour de la frontière avec l'Algérie avec neuf véhicules donnés au Mécanisme par l'Algérie.

29. Au cours d'une réunion tenue entre le 16 et le 19 novembre, le sous-comité chargé des questions de défense et de sécurité a passé en revue les projets de décrets relatifs aux commissions nationales sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur l'intégration, ainsi qu'au Conseil national chargé de la réforme du secteur de la sécurité. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la MINUSMA élabore actuellement une stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration concernant les enfants, qui complètera la politique nationale dans ce domaine. On s'efforce également de renforcer le contrôle démocratique auquel est soumis le secteur de la sécurité et de veiller à prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes à toutes les

étapes de la réforme du secteur de la sécurité et des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration.

30. Le 14 octobre, le Conseil des ministres a approuvé la création d'une Unité judiciaire spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. La MINUSMA a aidé le Ministère de la justice et des droits de l'homme à rendre opérationnelle cette unité, qui réunit un large éventail d'experts comme des procureurs, des juges d'instruction et des auxiliaires de justice. Entre le 23 septembre et le 16 décembre, la MINUSMA a proposé à 76 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes des séances de formation aux questions relatives à la criminalité transnationale organisée et à la lutte contre le terrorisme, qui ont notamment abordé les compétences requises dans le domaine du renseignement et des enquêtes de police scientifique. Elle a également contribué à l'élaboration de politiques nationales globales en matière de défense, de lutte contre le terrorisme et de sécurité des frontières. En outre, à la demande du Ministère de la défense et des anciens combattants, le Service de la lutte antimines de l'ONU (SLAM) a détruit au total 256 tonnes de munitions obsolètes et périmées dans la région de Ségou.

Protection des civils

31. Les actes de banditisme armé constituent la plus grande menace pour les civils, et plus de 75 % des incidents de ce type se produisent dans les régions de Gao et de Tombouctou. Ces actes semblent être pour la plupart des vols à motif économique. Il est difficile de réduire les taux élevés de criminalité et d'identifier et d'arrêter les agresseurs en raison de la présence limitée des Forces de défense et de sécurité maliennes dans les régions concernées, qui sont par ailleurs très étendues. Face à cette situation, la Force de la MINUSMA a adopté une attitude fondée sur la fermeté et la visibilité : elle a augmenté la fréquence des patrouilles de longue distance dans toutes les régions du nord et utilise également plus fréquemment ses moyens aériens et ses drones pour surveiller les zones reculées et prévenir les actes de violence. La police de la MINUSMA s'est concentrée sur les centres urbains et a effectué plus de 1 600 patrouilles en collaboration avec la police malienne, soit une augmentation de 29 % par rapport au nombre de patrouilles effectuées pendant la période précédente. Dans la région de Tombouctou, la MINUSMA a effectué en moyenne quatre vols de reconnaissance par semaine au-dessus de Ber, de Goundam et de Gourma-Rharous, afin de surveiller les mouvements des groupes armés et de rassurer la population. Le 2 décembre, la MINUSMA a installé des policiers dans les locaux du siège de la gendarmerie locale à Gao, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour renforcer les capacités locales.

32. Les conflits intercommunautaires persistent, en particulier dans la région de Gao. Au moins six affrontements violents ont opposé les membres de deux communautés touaregs, les Daoussak (en grande partie partisans de la Coordination) et les Imghad (essentiellement pro-Plateforme), ainsi que les communautés Daoussak et Foulani dans la zone située entre Ansongo et Ménaka, dans la région de Gao. Le 30 octobre, dans le cadre de l'initiative de réconciliation décidée lors des pourparlers d'Anéfis, la Coordination et la Plateforme ont organisé un dialogue entre deux communautés à Inouellene, dans la région de Gao. Environ 300 personnes auraient participé à cette manifestation, parmi lesquelles d'éminentes figures des deux communautés et des responsables locaux. Après la série d'affrontements violents survenus entre le 21 et le 23 octobre, le 30 octobre et les

11 et 14 novembre entre les communautés Daoussak et Foulani, toujours dans la région de Gao, et au cours desquels quatre personnes ont été tuées, une blessée et quatre autres enlevées, mon Représentant spécial a invité des responsables des deux communautés à une réunion qui s'est tenue le 23 novembre à Bamako. À cette occasion, les participants ont signé un accord de cessation des hostilités et accepté d'aborder ensemble les causes profondes des tensions existant entre les deux communautés. Les acteurs humanitaires ont estimé que les combats entre les Daoussak et les Foulani avaient entraîné le déplacement forcé d'environ 4 500 civils vers la commune de Ménaka.

33. Les 28 et 29 octobre, la MINUSMA a aidé les autorités de la région de Mopti à organiser une conférence régionale à l'intention des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs et visant à prévenir les conflits liés à la transhumance du bétail. Les participants ont formulé 19 recommandations relatives à des mesures de prévention des conflits et à la gestion des zones humides des régions de Mopti et de Ségou. Dans le cadre d'un projet à effet rapide, la MINUSMA a procédé à l'établissement de couloirs de migration du bétail dans 15 communes de la région de Mopti pour prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

IV. Droits de l'homme

34. La MINUSMA a continué de recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes, la Coordination, la Plateforme et les autres groupes armés. Au total, 25 violations des droits de l'homme concernant 157 victimes ont été rapportées pendant la période considérée (contre 29 concernant 70 victimes dans mon précédent rapport) : 3 faits d'exécutions sommaires et de disparitions forcées, 96 faits de détentions arbitraires et de traitements cruels, inhumains ou dégradants à l'encontre de détenus et 6 faits de violences sexuelles concernant 10 victimes.

35. Au 16 décembre, la MINUSMA avait recensé 289 prisonniers détenus pour des raisons liées au conflit, tous de sexe masculin, dont 6 garçons, dans les centres de détention de l'État dans tout le pays. Sur ce total, 157 personnes étaient détenues illégalement. Le nombre de personnes détenues par la Coordination et par la Plateforme a diminué, passant de 67 en juin à 43 en décembre après la remise en liberté des prisonniers par toutes les parties signataires dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de confiance. À Gao le 1^{er} octobre, le Gouvernement a libéré 21 détenus associés à la Plateforme, dont 2 mineurs, et 9 autres liés à la Coordination. De son côté, cette dernière a relâché 16 soldats des Forces armées maliennes et 2 enfants associés à la Plateforme mais a gardé 3 enfants en détention. Les discussions se sont poursuivies entre les parties en vue de la libération de 111 autres personnes, dont 49 se trouvent aux mains des autorités maliennes.

36. La MINUSMA a continué de contrôler les conditions de détention et le statut juridique des détenus accusés de terrorisme. Au 16 décembre, 50 personnes avaient été inculpées de terrorisme et se trouvaient dans les centres de détention de l'État dans les régions de Gao, de Koulikoro, de Mopti et de Tombouctou et à Bamako. Dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme mentionnées au paragraphe 21 du présent rapport, qui ont débuté dans les régions de Mopti et de Ségou le 24 octobre, au moins 29 hommes soupçonnés de liens avec des groupes

terroristes ont été arrêtés. Huit de ces individus auraient fait l'objet de mauvais traitements de la part des Forces armées maliennes lors de leur arrestation. Le 26 septembre, Ahmed al Mahdi al Faqi, un membre d'Ansar Eddine, est devenu le premier citoyen malien à être déféré à la Cour pénale internationale par les autorités du Niger.

37. Pendant la période considérée, 10 femmes ont déclaré à la MINUSMA avoir été victimes de violences sexuelles commises par des combattants de la Plateforme et par des membres de la milice Ganda Izo. Une femme aurait été violée à trois reprises et trois autres femmes et une fille auraient été victimes d'une tentative de viol près d'Anéfis par des membres du Groupe d'autodéfense touareg Imghad et alliés pendant l'occupation de la ville par la Plateforme. Une fille et une femme auraient été violées par des combattants de la faction Ousmane de la CPA dans la région de Tombouctou, le 29 septembre, et une autre femme, par des combattants de Ganda Izo, le 28 octobre. Au 16 décembre, 12 femmes avaient été entendues sur ces faits par un magistrat de Bamako. Des mesures visant à assurer la sécurité des survivants de violences sexuelles liées au conflit ont été mises en place dans le cadre du fonds d'affectation spéciale de la MINUSMA pour la protection des victimes, des témoins et de leurs droits.

38. La MINUSMA a constaté que le recrutement d'enfants et l'utilisation des écoles à des fins militaires se poursuivaient. Le 2 octobre, la Mission a recensé un cas avéré de recrutement d'enfants et deux autres cas présumés concernant six garçons par des groupes armés signataires dans la région de Tombouctou. Au 16 décembre, sept écoles étaient toujours utilisées à des fins militaires par des groupes armés signataires dans les régions de Gao, de Kidal et de Tombouctou.

V. Situation humanitaire

39. L'insécurité a continué de nuire à l'accès et aux activités des organismes humanitaires, entravant le retour des déplacés et des réfugiés et provoquant de nouveaux déplacements dans le nord du Mali. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé 15 incidents ayant retardé ou suspendu temporairement les activités humanitaires dans les régions de Gao et de Mopti. Environ 80 % de ces incidents, en particulier les faits de piraterie routière, se sont produits dans la région de Gao, notamment dans le cercle de Ménaka. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a continué de sensibiliser les chefs de la Coordination et de la Plateforme aux principes humanitaires relatifs à l'accès en toute sécurité des organisations humanitaires. La Direction générale Aide humanitaire et protection civile de la Commission européenne a assuré des liaisons aériennes pour permettre aux acteurs humanitaires d'atteindre les populations vulnérables se trouvant dans le nord. De son côté, la MINUSMA a procédé à l'enlèvement des mines et des engins explosifs improvisés à l'aérodrome secondaire de Kidal, qui est indispensable à l'acheminement de l'aide humanitaire, et a sécurisé le terrain d'aviation, le risque étant élevé que de nouvelles mines soient posées.

40. Les problèmes de sécurité ont empêché la réouverture de 288 établissements scolaires dans 59 communes dans les régions de Gao et de Kidal, la région de l'ouest de Tombouctou, 4 districts de la région de Mopti et 1 district de la région de Ségou. Le retard intervenu dans l'application des mesures administratives exceptionnelles prévues par l'accord de paix a entravé la reprise des services de

base, notamment de l'école, dans la région de Kidal. Plus précisément, seuls 15 des 62 écoles primaires et collèges ont rouvert leurs portes le 19 octobre pour la première fois en trois ans à la suite de l'action menée par le Gouvernement et la Coordination avec le concours de l'UNICEF. Les manifestations organisées pour protester contre la venue à Kidal du Ministre de l'éducation ont entraîné l'annulation de la participation de ce dernier à la cérémonie de reprise des cours. Au 16 décembre, 52 enseignants bénévoles et 5 professeurs rémunérés faisaient la classe à plus de 3 300 enfants dans 15 écoles de la région de Kidal. Dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou, le Programme alimentaire mondial a fourni des repas scolaires à 142 800 enfants de 782 écoles primaires et des rations alimentaires à emporter à 64 198 filles dans le but de les inciter à aller à l'école.

41. En octobre et début novembre, près de 4 000 réfugiés maliens fuyant l'insécurité dans le nord-est du Mali sont arrivés au Niger. Mi-décembre, il y avait près de 62 000 déplacés au Mali et environ 137 000 réfugiés maliens au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger.

VI. Développement économique, sauvegarde du patrimoine culturel et environnement

42. Six mois après la signature de l'accord de paix et au lendemain de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali en octobre, l'espoir était grand au sein de la population malienne de voir se matérialiser les dividendes de la paix. Pour encourager la population à s'approprier et à soutenir le processus de paix, la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de s'efforcer à concrétiser les dividendes de la paix par le biais de mécanismes souples et adaptés (projets à effet rapide, Fonds pour la consolidation de la paix, Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali).

43. Depuis juin, la MINUSMA a renforcé son appui aux populations du nord d'environ 30 %, participant à la mise en œuvre de 36 nouveaux projets à effet rapide, pour un coût d'environ 1,3 million de dollars, portant notamment sur la fourniture d'eau potable dans la région de Kidal, d'un accès aux écoles à Mopti et de matériel pour les centres médicaux de Kidal et de Mopti, sur la remise en état des centres d'aide sociale à Gao, sur la mise en place de projets destinés aux populations vulnérables, aux femmes, aux jeunes et aux déplacés dans les régions de Gao, de Kidal, de Mopti et de Tombouctou, ainsi que sur la réhabilitation de locaux de la police à Bamako ainsi que dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou.

44. Du 6 au 8 octobre, dans la perspective de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, l'ONU a facilité les consultations organisées entre la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale pour mesurer les besoins socioéconomiques et de développement des régions de Gao, de Kidal et de Tombouctou dans le cadre de leur mission d'évaluation conjointe dans le nord conformément à l'article 36 de l'accord de paix. La population et les autorités régionales de Mopti se sont inquiétées de voir la région exclue des stratégies de développement des régions septentrionales, alors même que celle-ci est fortement touchée par le conflit et compte 2,2 millions d'habitants, soit trois fois plus que l'ensemble des trois régions

du nord confondues. Le 25 novembre, la Coordination et la Plateforme ont rencontré les trois banques de développement et recommandé de poursuivre les consultations pour veiller à ce que les besoins particuliers des populations les plus vulnérables soient pris en compte dans le projet de stratégie nationale de développement pour les régions du nord.

45. La Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, organisée à Paris le 22 octobre 2015 par l'Organisation de coopération et de développement économiques, a débouché sur des promesses de contribution d'environ 3,2 milliards d'euros pour la période 2015-2017, dont 700 millions réservés aux régions du nord. À cette conférence, le Gouvernement a présenté un projet de stratégie de développement pour le nord, conformément à l'article 34 de l'accord de paix, ainsi que le plan national d'intervention d'urgence pour les régions du nord mentionné au paragraphe 8 du présent rapport, qui prévoit des activités à court terme visant à faire bénéficier rapidement les populations des dividendes de la paix par le rétablissement de l'autorité de l'État, la relance de l'économie, le renforcement de la cohésion sociale et la fourniture de services sociaux de base. Le Gouvernement a également annoncé la création d'un fonds de développement durable devant être doté de 450 millions d'euros pour la période 2016-2018. Lors de la Conférence, la Coordination et la Plateforme ont exprimé d'une seule voix leur soutien en faveur de la mise en œuvre de l'accord de paix. Outre les parties signataires, la Conférence a réuni 64 pays, des organisations régionales, des partenaires internationaux, la société civile et le secteur privé maliens. Les organisations maliennes ont souligné qu'il était important de traduire rapidement les promesses de contribution en bénéfices tangibles pour la population et de veiller à ce que les fonds soient gérés avec transparence.

46. La Mission a engagé plusieurs mesures pour lutter contre le chômage des jeunes, (environ 60 % chez les moins de 35 ans). Avec le concours du Fonds pour la consolidation de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies a mis en œuvre plusieurs projets visant à soutenir les activités génératrices de revenus pour les jeunes et les déplacés dans les régions de Gao et de Tombouctou. Le Fonds a également favorisé l'élaboration d'outils et de supports pédagogiques destinés à enseigner l'importance de la paix dans les écoles de Tombouctou.

47. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2015-2019, qui définit le cadre stratégique de l'action collective devant être menée par les organismes des Nations Unies pour contribuer à la stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement du Mali, qui vient remplacer le cadre intégré des Nations Unies pour le pays, a été signé par le Ministre des affaires étrangères, mon Représentant spécial et les chefs de l'équipe de pays des Nations Unies le 17 septembre.

48. La MINUSMA a continué d'évaluer l'incidence sur l'environnement de ses opérations à proximité des sites culturels et historiques. Du 23 septembre au 7 décembre, la Mission a formé 756 agents à la gestion de l'environnement et du patrimoine culturel conformément aux dispositions de la politique environnementale pour les missions sur le terrain du Département de l'appui aux missions et du Département des opérations de maintien de la paix.

VII. Déploiement et capacités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Militaires

49. Au 16 décembre, la composante militaire de la MINUSMA comptait 10 638 soldats (dont 2 % de femmes), soit 93 % de l'effectif autorisé (11 240). La Mission a encore besoin notamment d'un bataillon spécialisé en convois de combat, d'une unité moyenne d'hélicoptères de manœuvre, d'une unité d'hélicoptères d'attaque, d'un avion de transport militaire, d'officiers d'état-major supplémentaires pour l'état-major régional et d'une compagnie de protection de la force. La MINUSMA a également demandé aux pays fournisseurs de contingents de déployer d'urgence 92 véhicules blindés de transport de troupes et véhicules résistant aux mines conformément aux prévisions initiales afin de permettre à la Mission de mieux protéger les convois. Des préoccupations subsistent quant à la capacité opérationnelle de certaines unités d'infanterie en raison d'une pénurie de matériel appartenant aux contingents répondant aux normes de l'Organisation, qu'il s'agisse de matériel majeur (moyens inférieurs à 70 % des besoins pour quatre contingents) ou de capacités en matière de soutien logistique autonome (moyens inférieurs à 60 % des besoins pour quatre contingents). Dans le cadre de l'aide bilatérale, les besoins des pays fournisseurs de contingents de la MINUSMA sont les suivants : entretien des véhicules blindés de transport de troupes, renforcement des capacités dans le domaine des légers travaux de génie et de l'appui logistique, formation visant à renforcer les capacités de guerre asymétrique des contingents.

Policiers

50. Au 16 décembre, la composante police de la Mission comprenait 1 055 personnes, soit 71 % de l'effectif autorisé (1 440), 58 % des policiers hors unités constituées (dont 7 % de femmes) et 82 % des membres d'unités de police constituées (dont 5 % de femmes) étant déployés. La MINUSMA a toujours besoin de personnel de police spécialisé, notamment une capacité fluviale composée d'unités de police constituées et de policiers hors unités constituées, pour aider les Forces de défense et de sécurité maliennes à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Par ailleurs, au vu de la multiplication des attaques lancées par les groupes extrémistes et terroristes, les autorités maliennes ont demandé à la MINUSMA de participer à la mise en place de moyens d'intervention au sein des services de police maliens, que la Mission soutiendra par l'intermédiaire d'une équipe spécialisée dans ce domaine dans les limites de l'effectif autorisé.

Civils

51. S'agissant du personnel civil, 84 % était en place et les postes pourvus se répartissaient comme suit : 83 % de postes faisant l'objet d'un recrutement international, 70 % de postes de Volontaire des Nations Unies et 88 % de postes faisant l'objet d'un recrutement national. La part des femmes dans le personnel civil était de 28 %. Le personnel civil est actuellement déployé à Bamako (824), Gao (164), Kidal (80), Mopti (87), Tessalit (16) et Tombouctou (121).

Construction de camps

52. La persistance des problèmes de sécurité a limité le nombre de convois logistiques dans le nord du Mali, ce qui a pesé sur l'acheminement de fournitures et de matériel et entravé les activités de construction. Malgré ces difficultés, les camps dans les villes de Gao et de Tombouctou étaient totalement opérationnels fin novembre, ce qui a permis à la MINUSMA de commencer à y redéployer quelque 6 000 hommes. Les autres camps ne sont pas encore terminés et la Mission attend que le Gouvernement attribue un terrain pour la construction d'un camp à Mopti. À Bamako, les préparatifs se sont poursuivis pour déménager dans une autre partie de la ville le quartier général de la Mission à l'hôtel L'Amitié d'ici à mars 2016.

VIII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

53. Le personnel des Nations Unies a continué de travailler dans des conditions de sécurité extrêmement instables au Mali. Face à la persistance des attaques menées contre la MINUSMA et à l'extension des activités des groupes extrémistes et terroristes, la Mission a renforcé les mesures de sécurité dans les régions du nord et à Bamako ainsi qu'à Mopti comme il est indiqué plus haut au paragraphe 21. À Kidal, dans le souci d'améliorer la sécurité et la protection de la force, il est prévu d'installer un aérostat et du matériel de surveillance d'ici à janvier 2016. Des moyens similaires sont également prévus pour le camp de Gao. Le système d'alerte au sol, qui était tombé en panne en juillet, a été réparé et est redevenu opérationnel le 10 décembre.

54. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué de contribuer à la sûreté et à la sécurité du personnel de la MINUSMA en apportant une assistance technique aux équipes de neutralisation des explosifs et munitions et aux sections d'infanterie spécialisées. Il a également procédé à une formation de formateurs préalable au déploiement sur la neutralisation des engins explosifs improvisés à l'intention de 355 membres des contingents de la MINUSMA chargés d'escorter les convois. À Bamako, en plus de mener des patrouilles de nuit conjointes avec la police malienne comme il est indiqué plus haut au paragraphe 22, la Mission a renforcé les mesures de sécurité autour des locaux de l'ONU à la suite de l'attaque dirigée contre l'hôtel Radisson Blu.

IX. Déontologie et discipline

55. Pendant la période considérée, un cas d'atteinte sexuelle sur la personne d'un mineur a été rapporté. Conformément à ma circulaire de 2003 sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, la Mission a pris des mesures de précaution supplémentaires pour prévenir la survenance de tels faits au Mali. La MINUSMA a sensibilisé les habitants de Bamako, de Gao, de Mopti et de Tombouctou pour renforcer les dispositifs existants permettant de dénoncer les actes répréhensibles commis par le personnel des Nations Unies. Elle a également mené un travail de sensibilisation sur les comportements prohibés tels que l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre de 12 activités de communication en direction de 600 personnes environ. Des dispositions sont également prises pour mettre en place les mesures renforcées décrites dans mon

dernier rapport sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/69/779).

X. Observations

56. Au cours de la période considérée, le processus de paix malien a connu un nouvel élan. Je me réjouis du rapprochement entre la Coordination et la Plateforme à l'issue des discussions bilatérales tenues à Anéfis entre le 27 septembre et le 14 octobre, au cours desquelles les parties ont convenu de coopérer sur les questions concernant notamment la cessation des hostilités; la réconciliation intra et intercommunautaire; l'échange de détenus; le retour de l'administration locale provisoire; la libre circulation des personnes et des biens. Cette nouvelle dynamique s'est accompagnée d'une forte mobilisation de la communauté internationale en faveur de la paix au Mali, comme l'ont exprimé les partenaires du Mali à la réunion consultative ministérielle tenue à New York le 1^{er} octobre. À la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, qui s'est tenue à Paris le 22 octobre, j'ai été encouragé par l'engagement que le Gouvernement du Mali a manifesté en faveur du développement du nord du pays et par l'unisson avec lequel la Coordination et la Plateforme se sont exprimées en faveur de la mise en œuvre de l'accord de paix. L'amélioration des relations entre les groupes armés signataires leur a permis d'apporter un concours constructif aux travaux du Comité de suivi de l'Accord et de ses mécanismes et s'est traduite par une absence de violation du cessez-le-feu, deux évolutions dont il faut se réjouir.

57. Les parties signataires doivent désormais redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'accord de paix, en particulier les réformes institutionnelles qui sous-tendent l'application de toutes les autres dispositions du texte, tout en veillant à ce que le processus soit inclusif, transparent et soutenu. Au bout du compte, c'est aux signataires qu'il appartient d'assurer la réussite de l'accord de paix. Sans la ferme volonté des parties maliennes et de ceux qu'elles représentent de progresser dans la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'accord de paix de façon parallèle et synchrone, le soutien de la communauté internationale n'aura qu'une incidence limitée. Les parties doivent veiller à tenir des consultations larges et inclusives avec l'ensemble des intéressés (notamment les signataires, la société civile, les femmes et les jeunes) pour renforcer la reprise en main de son destin par le peuple malien. Ce faisant, les priorités et les besoins de développement non seulement des trois régions du nord mais également tous les Maliens doivent être pris en compte. Je me réjouis dans ce contexte de l'adoption récente par le Parlement de la loi instituant un quota de 30 % de femmes dans les instances et les organes législatifs du pays.

58. Les progrès politiques accomplis dans le cadre du processus de paix doivent se traduire d'urgence par une amélioration tangible des conditions de sécurité pour le peuple malien. J'encourage toutes les parties à avancer dans la mise en œuvre des mesures de défense et de sécurité prévues par l'accord de paix et à accélérer les efforts déployés par la Commission technique de sécurité et le Mécanisme opérationnel de coordination dans le domaine du cantonnement et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, notamment la mise en place durable des patrouilles mixtes. La réforme du secteur de la sécurité est une autre priorité à mettre en œuvre, car il ne peut y avoir cantonnement, désarmement, démobilisation et réintégration sans une stratégie globale de réforme dans ce domaine. J'exhorte le Gouvernement malien à mettre en place dans les meilleurs délais les commissions

nationales de désarmement, démobilisation et réintégration et d'intégration, tout en assurant la représentativité du processus notamment en remaniant le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité. Si le redéploiement progressif des Forces de défense et de sécurité maliennes suppose que les parties se coordonnent davantage, l'initiative prise par le Gouvernement malien pour faire face aux menaces terroristes qui pèsent sur les régions de Mopti et de Ségou constitue une heureuse évolution.

59. Les conditions de sécurité au Mali ont continué de se détériorer pendant la période considérée, et les civils, les Forces armées maliennes, les forces françaises et la MINUSMA sont restés la cible d'attaques asymétriques et sophistiquées. Je condamne fermement ces actes barbares et exprime mes sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'aux autorités maliennes et à celles des pays d'origine des Casques bleus de l'ONU qui ont perdu la vie. Je demande à nouveau que les auteurs de ces crimes soient recherchés et punis. Les attaques dirigées contre les soldats de la paix sont susceptibles de constituer des crimes de guerre au regard du droit international.

60. Dans la mesure où le nord du Mali demeure un environnement opérationnel extrêmement difficile, il est à craindre que la MINUSMA continuera de se heurter à d'importants problèmes de sécurité posés par des acteurs ne participant pas au processus de paix, à savoir les groupes extrémistes et terroristes et les trafiquants de drogue transnationaux. Je suis particulièrement préoccupé par l'extension de l'insécurité dans le centre et le sud du Mali, par les attaques et les actes d'intimidation inacceptables commis par les groupes extrémistes et terroristes.

61. Dans ces circonstances, les pays qui fournissent des contingents et des forces de police à la MINUSMA continueront d'avoir besoin d'un appui en matière de capacités. J'encourage tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et tous les donateurs bilatéraux à poursuivre leurs efforts pour faire en sorte que le personnel déployé dispose des moyens et de la formation nécessaires à son intervention dans cet environnement hostile. Je me réjouis à la perspective du déploiement rapide d'un bataillon spécialisé en convois de combat et je souhaite que les capacités militaires et policières prioritaires évoquées aux paragraphes 49 et 50 du présent rapport soient rapidement déployées. Je reste par ailleurs déterminé à mettre en œuvre des mesures innovantes pour garantir l'exécution du mandat de la MINUSMA et à renforcer la protection de son personnel.

62. Je me réjouis de la nomination des 14 membres de la Commission Vérité, justice et réconciliation au cours de la période considérée, mais je regrette toutefois l'absence de représentants des victimes parmi ces membres. Pour que la réconciliation soit durable, il faut que le processus de recherche de la vérité, de justice et de réparation soit complet et transparent et que la Commission bénéficie du soutien de l'ensemble de la population. Je félicite le Gouvernement du Mali, la Coordination et la Plateforme d'avoir organisé une série de dialogues intra et intercommunautaires dans le but de promouvoir la réconciliation entre les différentes communautés du nord du pays. Le caractère inclusif de ces dialogues est indispensable pour trouver des solutions à long terme. J'engage toutes les parties à faire en sorte que les chefs traditionnels et locaux, les femmes et les jeunes jouent un rôle dans les efforts nationaux et locaux de réconciliation.

63. Je me félicite des importantes annonces de contributions faites par les partenaires du Mali à la Conférence internationale de Paris pour la relance

économique et le développement du Mali qui a mis en évidence le soutien unanime de la communauté internationale en faveur du processus de paix au Mali. Les parties doivent entretenir la dynamique créée en traduisant les promesses faites à Paris en dividendes de la paix tangibles qui améliorent la vie des populations dans le nord du Mali. Je prie instamment le Gouvernement malien à tirer parti de cette dynamique et à accélérer le rétablissement des services de base dans les régions septentrionales du pays. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'aider les parties maliennes à consolider les acquis du processus de paix, notamment par le biais de projets à effet rapide.

64. Je me félicite de la création par les autorités maliennes du pôle judiciaire spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. L'ONU se tient prête à aider les autorités maliennes à renforcer leurs moyens de faire face à ces problèmes de sécurité. S'il est prioritaire d'appliquer pleinement l'accord de paix pour assurer la stabilité à long terme au Mali, le caractère transfrontalier des menaces exige un renforcement de la coopération régionale en matière de sécurité. À ce sujet, j'engage les États Membres de la sous-région à accroître l'efficacité des initiatives prises pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité, notamment des mesures visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent. Je souligne une fois de plus que les mesures antiterroristes efficaces et le respect des droits de l'homme sont complémentaires et de se renforcent mutuellement et que toutes sont essentielles au succès de la lutte contre le terrorisme. L'ONU demeure déterminée à coordonner les mécanismes régionaux, notamment le Groupe de cinq pays du Sahel et le Processus de Nouakchott relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne. J'exhorte en outre le Gouvernement malien et la communauté internationale à affecter des ressources suffisantes pour lutter contre le trafic d'ivoire et autres activités de braconnage qui servent de plus en plus à financer les groupes extrémistes et terroristes.

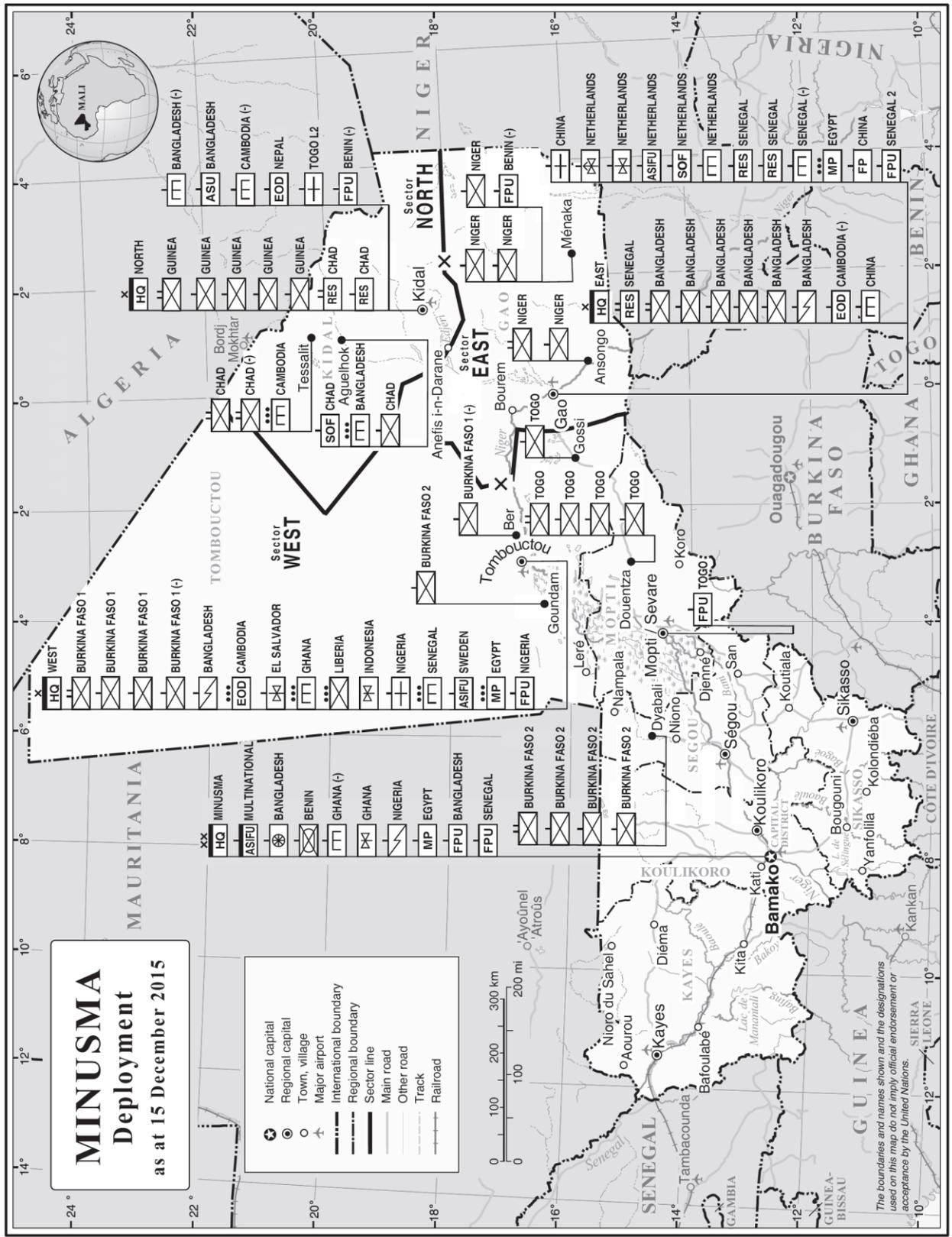
65. Pour finir, je tiens à remercier Mongi Hamdi, mon Représentant spécial pour le Mali et Chef de la MINUSMA, des efforts inlassables qu'il déploie pour soutenir le processus de paix malien et des initiatives personnelles qu'il ne cesse de prendre pour désamorcer les tensions intercommunautaires. Je félicite les membres de la Médiation internationale de l'appui indéfectible qu'ils apportent aux parties maliennes. Je souhaite également rendre un hommage spécial aux hommes et aux femmes de la MINUSMA, aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union européenne, aux partenaires bilatéraux, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires concernés, qui, pour beaucoup d'entre eux, ont apporté leur concours dans des conditions difficiles, face à de graves menaces et dans un environnement hostile, pour leur contribution importante à l'instauration de la paix et de la stabilité au Mali ainsi que pour leur dévouement et le concours qu'ils apportent à la Mission.

Annexe

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali : effectifs militaires
et de police au 15 décembre 2015**

Pays	<i>Composante militaire</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Composante police</i>			Total (composante police)		
	<i>Officiers d'état-major et membres du contingent</i>						<i>Unités de police constituées</i>					
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	9		9	13		13				13		13
Arménie	1		1									
Autriche												
Bangladesh	1 585		1 585				140		140	140		140
Belgique												
Bénin	260		260	29	1	30	140		140	169	1	170
Bhoutan	3		3									
Bosnie-Herzégovine	2		2									
Burkina Faso	1 699	20	1 719	21	2	23				21	2	23
Burundi				13		13				13		13
Cambodge	290	13	303									
Cameroun				17	1	18				17	1	18
Chine	386	14	400									
Côte d'Ivoire	5		5	7	1	8				7	1	8
Danemark	18	3	21									
Djibouti				1		1				1		1
Égypte	72		72									
El Salvador	88	4	92									
Estonie	9	1	10									
États-Unis d'Amérique	10		10									
Fédération de Russie												
Finlande	5		5									
France	29		29	5		5				5		5
Gambie	4		4									
Ghana	214		214	1		1				1		1
Guinée	85	1	86	4		4				4		4
Guinée-Bissau	1		1									
Indonésie	143	2	145									
Italie	3		3									
Jordanie	1		1	2		2				2		2
Kenya	4	3	7									
Libéria	47	2	49									
Madagascar				2		2				2		2
Népal	145	4	149									
Niger	858	5	863	8		8				8		8
Nigéria	155	26	181	2		2	109	31	140	111	31	142
Norvège	18	3	21									

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>						<i>Composante police</i>					
	<i>Officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unités de police constituées</i>			Total (composante police)		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	Total	Hommes	Femmes	Total
Pays-Bas	589	34	623	19	5	24				19	5	24
Portugal	2		2									
République démocratique du Congo				5	1	6				5	1	6
Roumanie	1		1	2		2				2		2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1	1	2									
Sénégal	674	2	676	16	2	18	276	4	280	292	6	298
Sierra Leone	7		7									
Suède	197	15	212	1	2	3				1	2	3
Suisse	4		4									
Tchad	1 134	13	1 147	4		4				4		4
Togo	917	18	935	1		1	134	6	140	135	6	141
Tunisie				25		25				25		25
Turquie				1		1				1		1
Yémen	7		7	9		9				9		9
Total	10 454	184	10 638	201	14	215	799	41	840	1 000	55	1 055



Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)